



**Guide de d'aide pour répondre
à l'appel à propositions
à destination des artistes
de la Place du Tertre**

Appel à propositions

En 2021, la Ville de Paris lance un appel à propositions pour 124 emplacements durables destinés à une exploitation économique sur le « carré aux Artistes de la place du Tertre » (Paris 18^e), domaine public de la Ville de Paris.

Afin de vous aider dans la démarche du dépôt du dossier de candidature à un emplacement, la Ville de Paris vous met à disposition ce guide vous permettant de vous aider à répondre l'appel à propositions et de présenter correctement votre dossier.

Sommaire

01 Contexte

02 Procédure
d'autorisation

03 Présentation de
l'appel à
propositions

04 Le dossier de
candidature

05 Exemple de dossier
de candidature

06 Plan du Carré aux
artites

01

Contexte

Contexte

La Ville de Paris autorise actuellement des occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sur le « carré aux Artistes de la place du Tertre » (Paris 18^e).

Ces occupations sont régies par le règlement de la place du Tertre du 8 juin 2021, joint en annexe.

Le présent appel à propositions s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatives à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le « carré aux artistes de la place du Tertre » regroupe des peintres, des portraitistes, des caricaturistes et des silhouettistes et se tient tous les jours sur la place du Tertre et rue Norvins (à hauteur du n°1 rue Norvins) à Paris dans le 18^e arrondissement.

Contexte

Le « carré aux artistes de la place du Tertre » comporte au total 124 emplacements répartis par catégorie d'artiste : 67 emplacements réservés aux peintres, 45 emplacements réservés aux portraitistes, 7 emplacements réservés aux caricaturistes, 5 emplacements réservés aux silhouettistes.

Surface des emplacements :

- une zone de 67 emplacements pour les peintres de 1,15 m x 1,20 m ;
- une zone de 45 emplacements pour les portraitistes de 1,40 m x 1,20 m ;
- une zone de 7 emplacements pour les caricaturistes de 1,40 m x 1,20 m ;
- une zone de 5 emplacements pour les silhouettistes de 1 m x 1,20 m.

Ces emplacements sont délimités au sol et numérotés.

Chaque artiste autorisé doit partager et occuper alternativement cet emplacement avec un autre artiste autorisé.

La Ville de Paris délivre des autorisations d'une durée de 7 ans.

Début d'autorisation : 1^{er} octobre 2021.

Contexte

124

Emplacements concernés par le présent Appel à Propositions, répartis sur le Carré aux artistes de la place du Tertre.

Le « Carré aux artistes de la place du Tertre » comporte au total 124 emplacements répartis par catégorie d'artistes : 67 emplacements réservés aux peintres, 45 emplacements réservés aux portraitistes, 7 emplacements réservés aux caricaturistes, 5 emplacements réservés aux silhouettistes.

248

Autorisations à délivrer : chaque artiste autorisé doit partager et occuper alternativement cet emplacement avec un autre artiste autorisé.

Les autorisations concernées par le présent appel à propositions **arrivent à échéance le 30 septembre 2021**



L'appel à propositions pour le renouvellement autorisations de l'occupation des emplacements du Carré aux artistes s'établit comme suit : publication sur Paris.fr du 14 juin au 9 juillet 2021, pour une **attribution au 1^{er} octobre 2021**

02

Procédure d'autorisation



Procédure d'autorisation

L'appel à propositions est publié sur le site internet de la Ville de Paris à la rubrique « actualités » (<https://www.paris.fr/actualites>) et/ou dans la rubrique professionnels (<https://www.paris.fr/professionnels>), **du 14 juin 2021 au 9 juillet 2021 midi.**

Les candidatures sont étudiées puis présentées à une Commission de sélection organisée par arrondissement en présence du Maire d'arrondissement ou de son représentant.

La liste des candidats sélectionnés par la Commission de sélection sera soumise à la Commission d'attribution des emplacements de la place du Tertre (où siègent les représentants des), qui attribuera les numéros d'emplacements.

L'autorisation d'occupation du domaine public aura **une durée de 7 ans.**

L'autorisation est consentie moyennant une redevance annuelle forfaitaire quel que soit l'emplacement, actuellement d'un montant de 317,63 € pour l'année 2020..

03

Présentation de l'appel à propositions

Présentation de l'appel à propositions

Le présent appel à propositions a pour objectif principal d'autoriser l'occupation d'emplacements dépendant du domaine public de la Ville de Paris en vue d'une exploitation économique et artistique.

À cette occasion, la collectivité parisienne souhaite offrir une animation artistique de qualité sur la place du Tertre qui est un haut lieu touristique.

CALENDRIER

du 14/06 au 09/07

Publication
de l'AAP sur
Paris.fr

Juillet/Août

Réception des
dossiers
Analyse des
candidatures
et des projets

Septembre

Commission
de sélection des
candidats

Commission
d'attribution des
emplacements

30 septembre

Échéance
des
autorisations
actuelles

Remise des autorisations et des
cartes

1^{er} octobre 2021

Démarrage des
nouvelles
autorisations et
installation des
artistes

Les principales caractéristiques de l'appel à propositions

DOSSIER ADMINISTRATIF	Formulaire d'inscription, lettre de motivation, justificatifs demandés
DOSSIER ARTISTIQUE	<ul style="list-style-type: none">• 6 planches A4 couleur reliées : Présentation de photos ou photocopies des œuvres + textes brefs explicatifs. Ce dossier doit permettre au jury de faire connaissance avec la personnalité créative et d'évaluer les compétences et savoir-faire• Dossier de sélection (selon la catégorie d'artistes) : Sélection de productions représentatives en précisant le format réel, les techniques, supports et outils utilisés, les dates de réalisation, et le contexte de réalisation (temps de réalisation, conditions de réalisation).
CRITÈRES D'ANALYSE	<ul style="list-style-type: none">- Expérience professionnelle : sur 12 points,<ul style="list-style-type: none">- Références et diplômes obtenus liés à l'activité artistique (2 points)- Parcours professionnel en tant qu'artiste (6 points)- La mise en œuvre d'une démarche de développement durable (2 points)- Motivation du candidat, et propositions d'animation artistiques sur la Place du Tertre (2 points)- Le dossier graphique dit technique (noté sur 12 points)<ul style="list-style-type: none">- Les compétences techniques du candidat (8 points)- Compétences requises pour la catégorie choisie (4 points)

Les principales caractéristiques de l'appel à propositions

COMITE DE SELECTION

Préparation des dossiers à présenter au comité de sélection par :

- La **DAE** (BKA) pour le **dossier administratif**
- Un **jury composé d'experts reconnus** pour la partie **dossier technique**. Tous les membres du jury signent une charte de confidentialité.

Sélection des propositions par le **comité de sélection**, composé de :

- l'adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art ou son représentant,
- l'adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme et de la vie nocturne à Paris ou son représentant,
- l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la Ville du quart d'heure,
- le Maire du 18ème arrondissement ou un de ses adjoints délégués ou un Conseiller de Paris ou un Conseiller d'arrondissement, président avec voix prépondérante,
- 5 élus de l'arrondissement ou leurs suppléants désignés par le conseil d'arrondissement,
- 2 représentants de la Ville de Paris (DAE).

La liste des candidats sélectionnés est soumise à la Commission d'attribution des emplacements. Seuls les candidats sélectionnés devront déposer 3 vœux de numéros d'emplacement à partir du plan annexé à l'AAP, après la tenue de la commission de sélection.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Attribution des emplacements par le **Comité d'attribution**, composé de :

- l'adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art ou son représentant,
- l'adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme et de la vie nocturne à Paris ou de son représentant,
- l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la Ville du quart d'heure,
- le Maire du 18ème arrondissement ou un de ses adjoints délégués ou un Conseiller de Paris ou un Conseiller d'arrondissement, président avec voix prépondérante,
- 5 élus de l'arrondissement ou leurs suppléants désignés par le conseil d'arrondissement,
- 1 représentant de la Préfecture de police,
- 2 représentants de la Ville de Paris (DAE),
- 10 représentants des artistes (5 peintres, 3 portraitistes, 1 caricaturiste et 1 silhouettiste) : Ces derniers sont **élus tous les 3 ans en leur sein** par les artistes titulaires d'un emplacement sur la place du Tertre. Cette élection est organisée par la Ville de Paris (DAE) selon des modalités définies par un arrêté municipal spécifique.

04

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature

Le contenu du dossier

Le candidat doit fournir un dossier rédigé en langue française, comprenant deux parties :

1/ Le formulaire de candidature qui devra impérativement être transmis signé avec les mentions écrites « je dépose ma candidature et j'autorise le traitement informatique de mes données personnelles », conformément à la loi Informatique et Libertés.

Ce formulaire, à imprimer ou à recopier intégralement, comportera l'identité du candidat (*copie de la pièce d'identité pour les ressortissants français et européens, copie du titre de séjour pour les non européens*), obligatoirement ses noms et prénoms, son adresse, son téléphone et son adresse e-mail ainsi que l'activité envisagée en faisant mention de la catégorie de référence (peintre, portraitiste, caricaturiste ou silhouettiste), une seule catégorie pouvant être retenue.

2/ Ce formulaire doit par ailleurs être accompagné d'un dossier graphique dit dossier technique constitué de 6 planches au format A4 couleur reliées. Chaque planche doit être numérotée et comporter au verso en haut, à droite le nom, prénom et signature du candidat.

Le dossier de candidature

Remise du dossier

Ces pièces doivent être transmises dans une enveloppe à l'adresse :

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

Service des activités commerciales sur le domaine public

Bureau des kiosques et attractions

8 rue de Cîteaux

75012 Paris

Ou par voie électronique à l'adresse : **DAE-candidature-place-du-tertre@paris.fr**

Le dossier peut être déposé le lundi, le mardi et le jeudi entre 9 heures 30 et 12 heures et entre 14 heures 30 et 16 heures 30.

Le dossier doit être présenté sous enveloppe portant la mention « CANDIDATURE ET PROPOSITIONS POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN EMPLACEMENT SITUE PLACE DU TERTRE », accompagnée du nom, de la raison ou dénomination sociale du candidat. Cette enveloppe contient la totalité des pièces du dossier.

Le dossier doit parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard le 9 juillet 2021 à 12h00.

Le dossier de candidature

DOSSIER ADMINISTRATIF :

**Je vérifie si je remplis
les conditions pour
candidater**

Présentation du candidat :

Conditions préalables au dépôt d'un dossier de candidature :

- être âgé de dix-huit ans minimum ; ✓
- être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière ; ✓
- être à jour de ses redevances à l'égard de la Ville de Paris ✓
- être inscrit à la Maison des Artistes (ou inscription en cours) ✓

Le dossier de candidature

NOM :

PRENOM :

**Je remplis tous
les champs**

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE:

COURRIEL :

Catégorie d'artistes pour laquelle vous candidatez :

**Je choisis ma catégorie
d'artistes**



Attention : ce choix est définitif

Peintre Portraitiste Caricaturiste Silhouettiste

Le dossier de candidature

**Je joins les documents
demandés**



Copie de ma pièce d'identité ✓

Carte nationale d'identité ✓

Passeport ou titre de séjour ✓

Le dossier de candidature

Formation initiale et expérience du candidat :

Je déroule ma carrière professionnelle en tant qu'artiste...

Parcours professionnel en tant qu'artiste :

Référence et diplôme obtenus liés à l'activité artistique :

...mes diplômes, les prix reçus, les marques de reconnaissance de mon travail...

Propositions d'animations artistiques sur la Place du Tertre :

Je propose des animations

**Par exemple :
Ateliers dessin destinés au jeune public sur une journée
Organisation d'une expo temporaire dans un lieu dédié du 18^e arrondissement**

Le dossier de candidature

**Je joins les documents
demandés**



Copie du diplôme obtenu en art ✓

Une lettre de motivation ✓

Le dossier de candidature

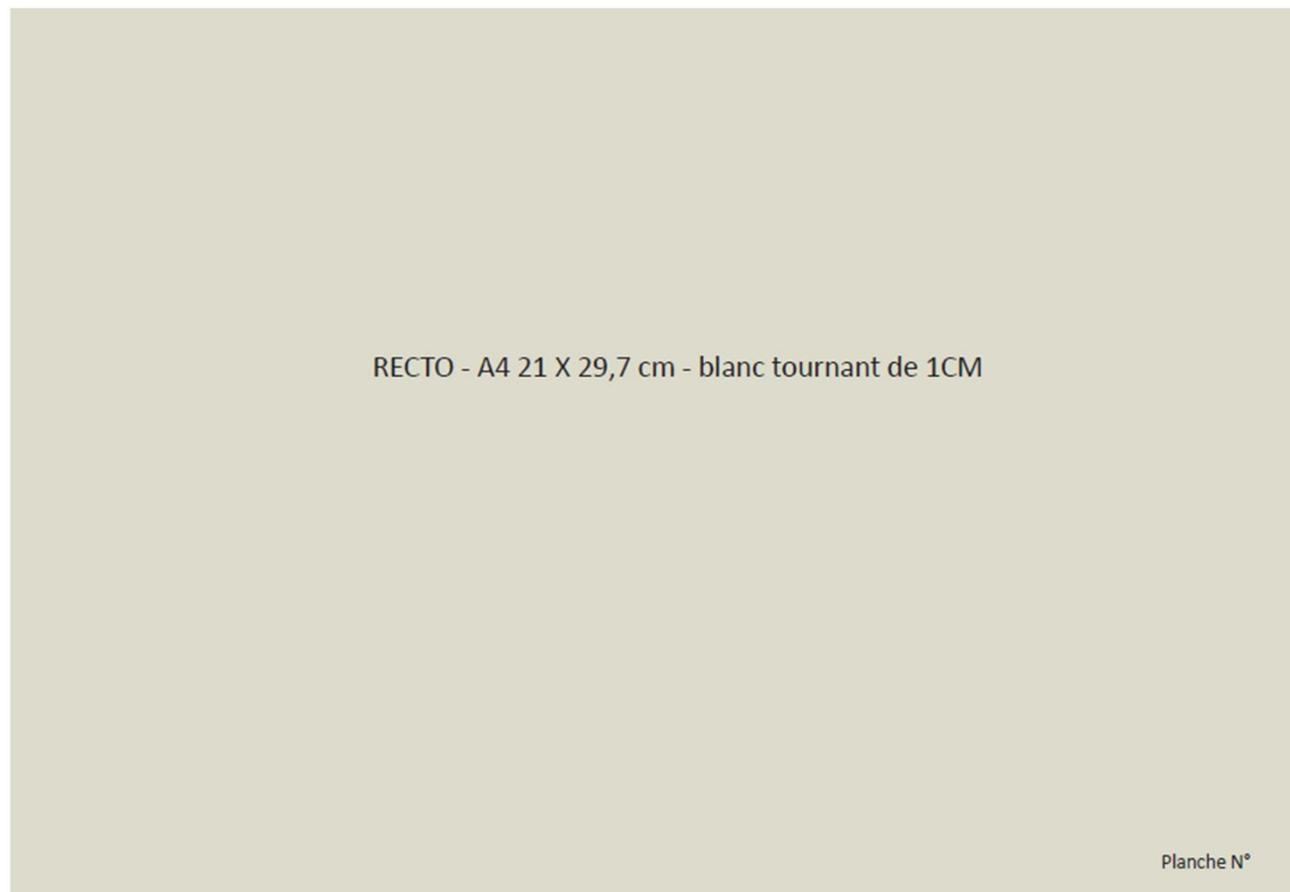
DOSSIER TECHNIQUE :

Objectif :

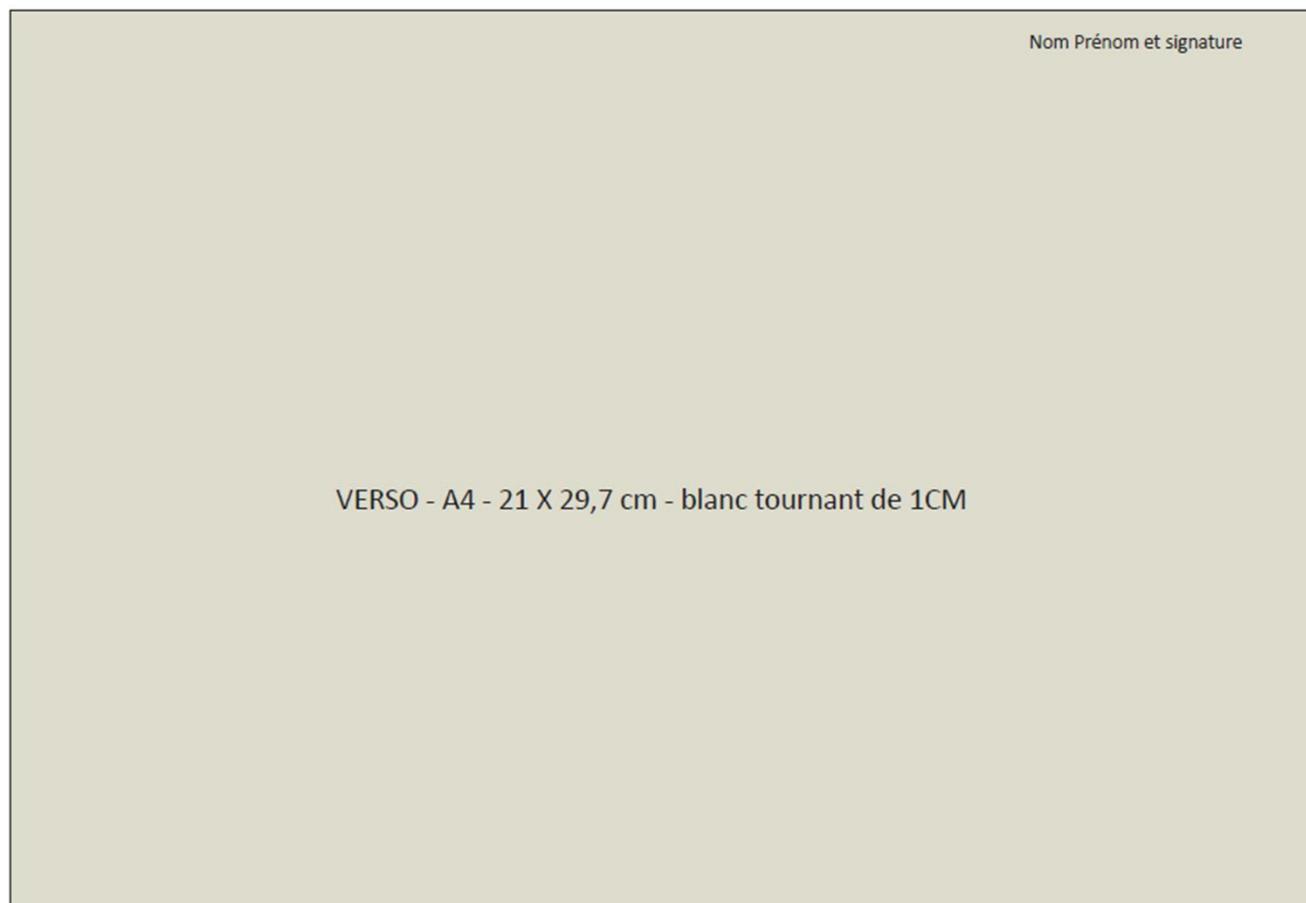
Ce dossier doit permettre au jury de faire connaissance avec votre personnalité créative et d'évaluer vos compétences et savoir-faire. Il permettra d'apprécier aussi votre démarche créative, vos références culturelles...

**Je joins 6 planches A4
couleurs reliées**

Présentation d'une planche A4 - RECTO

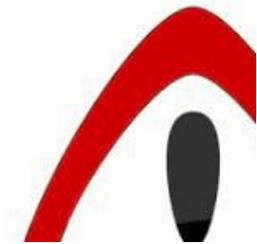


Présentation d'une planche A4 - VERSO



Le dossier de candidature

Je vérifie mon dossier



**Tout dossier incomplet
ne pourra être pris en
considération**

Le dossier de candidature

**J'ai un doute
Une question**

**Je bénéficie
d'une assistance
par téléphone**

**Pour la partie administrative : 01-71-19-20-57 ou 01-71-19-19-92, tous les jours
sauf le mercredi de 9h à 12h.**

**Pour le dossier technique : au 01-56-20-24-70, tous les jours sauf le mercredi
de 9h à 12h.**

Le dossier de candidature

Je transmets mon dossier à l'adresse suivante :

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Service des activités commerciales sur le domaine public
Bureau des kiosques et attractions
8 rue de Cîteaux
75012 Paris

Et/ou par mail à : DAE-candidature-place-du-tertre@paris.fr

Avant le 9 juillet à midi

05

Plan du Carré aux artistes

Plan du Carré aux artistes



